



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 109716

Texte de la question

Les pays francophones réunis en sommet à Bucarest ont adopté une déclaration dans laquelle ils souhaitent accompagner la mise en place de nouvelles procédures pour le fonds francophone des inforoutes et accorder une place importante aux projets reliés à l'introduction des technologies de l'information dans le domaine de l'éducation. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cet engagement

Texte de la réponse

Le XI^e sommet de la francophonie qui s'est tenu à Bucarest a mis l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). Cette attention particulière portée à la contribution des technologies nouvelles à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement s'inscrit dans la réflexion menée depuis plusieurs années par la francophonie et par la France, et dont deux des principaux temps forts ont été la conférence ministérielle de Rabat en septembre 2003 et la tenue du sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003 et en novembre 2005. L'article 25 de la déclaration de Bucarest invite le Fonds francophone des inforoutes (FFI) à prendre en compte la priorité donnée aux TICE pour ces prochains appels. Le FFI est un fonds alimenté volontairement par certains États membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et destiné à permettre l'émergence de contenus et d'applications francophones sur l'internet. La France en est depuis ses origines le principal bailleur avec une contribution de 1 million par an du ministère des affaires étrangères auxquelles s'ajoutent des contributions des ministères de l'éducation nationale et de l'environnement et du développement durable. Les États bailleurs constituent le comité francophone des inforoutes, organe de gouvernance de ce fonds, qui s'est réuni deux fois depuis le sommet de Bucarest afin de réviser les méthodes, objectifs et mode de gouvernance du fonds et de prendre en compte les priorités affichées par les chefs d'États et de gouvernements des pays membres de la francophonie. Cet exercice, en cours, devra aboutir au premier trimestre 2007 à un nouvel appel à propositions qui affichera une forte priorité pour les projets de contenus et d'applications favorisant l'introduction des TIC dans le domaine de l'éducation. À titre d'exemple, le comité francophone des inforoutes a d'ores et déjà adopté le principe d'une thématisation des prochains appels sur la problématique éducative, ce qui constitue une nouveauté, les précédents appels n'ayant pas été thématisés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109716

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11721

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1298